

CLINIQUE VETERINAIRE DES MARCHES DE BRETAGNE

Zone de la Meslais
4, rue Pierre Harel
35133 LECOUSSE

2 bis place de la République
35300 FOUGERES

47, Bd du Maréchal Leclerc
35 460 ST BRICE EN COGLES

LETTRE D'INFORMATION JUIN 2022

Abreuvement des bovins : la saison estivale risque d'être chaude !

Il a fait déjà chaud en mai, les prochains mois risquent de l'être également. L'abreuvement de vos animaux est important à prendre en considération.

Les quantités d'eau bues sont très dépendantes du régime alimentaire et de la production (de 5L pour une vache tarie nourrie à l'herbe jeune jusqu'à 95L par jour pour une vache en lactation produisant 30L de lait et nourrie avec une ration à base de foin).

La consommation d'eau varie également en fonction de la température extérieure : +30% à 20°C, +50% à 25°C et +100% à 30°C et plus (période de fortes chaleurs : une vache boit plus de 150 litres d'eau par jour).

Les vaches boivent entre 15 et 25 litres par minute et ont tendance à boire aux mêmes moments de la journée, surtout après la traite et après le repas principal. Il est important que l'eau soit disponible en quantité suffisante à ces moments-là de la journée.

La quantité et l'implantation des abreuvoirs, le débit en eau sont des paramètres fondamentaux. Voici quelques recommandations :

- Bols à palette : 1 bol pour 10-15 vaches en hiver, 1 bol pour 10 vaches en été
- Abreuvoirs : 10cm par vache
- Répartition des abreuvoirs dans toute la stabulation, prévoir un grand en sortie de salle de traite et éviter de mettre des abreuvoirs dans les couloirs de passage, notamment si ceux-ci sont étroits (largeur idéale 4,5m).
- Au pâturage :
 - o Distance optimale à parcourir : 200 m (maxi 300 à 400 m)
 - o En pâturage tournant : un point d'abreuvement par paddock. Pas de fil électrique au-dessus d'un abreuvoir.
 - o Positionnement : Pas dans un angle, près d'une zone ombragée mais pas à l'ombre, sur une zone stabilisée d'au moins 1,80 m devant l'abreuvoir mais pas trop grande.

Attention aux orages !

Avec les orages, le risque de foudroiement des bovins n'est pas nul. Ce type d'accident est en général pris en charge par votre assurance. En cas de suspicion, voici quelques recommandations vous permettant de faire aboutir le mieux possible votre dossier d'assurance :

- Après un orage, inspectez vos pâturages pour détecter le plus vite possible des bovins morts. Plus le cadavre sera détecté tardivement et moins l'autopsie éventuelle sera interprétable
- Ne bougez pas le cadavre. Il est courant qu'un expert mandaté par votre assurance aille chez vous pour examiner le cadavre et éventuellement pratiquer une autopsie. La position du cadavre ainsi que l'environnement à proximité du cadavre sont très importants dans la confirmation de la suspicion de foudroiement.

Le saviez-vous ?

- La température idéale de distribution de l'eau est de 12°C minimum.
- le débit minimum est de 15 à 30L par minute
- au pâturage, prévoir des réservoirs de capacité moyenne (500 à 600 L). Pour 70 vaches, préférer 2 bacs de 600L plutôt qu'un bac de 1200L
- les veaux aussi ont besoin d'eau. En mettre à disposition dès la naissance !



Bronchite vermineuse, elles sont déjà là !!!

Notre premier cas de bronchite vermineuse a été diagnostiqué vers le 20 mai, très tôt dans la saison. La saison hivernale ayant été très douce, il y a fort à parier que ce ne sera pas le seul cas de la saison.

La Bronchite vermineuse est provoquée par les strongles respiratoires. Les principaux symptômes sont de la toux et une baisse de la production laitière. En cas d'atteinte grave, de la mortalité peut être observée.

Lorsque vous faites face à un épisode de toux, plus vous agirez vite dans la mise en place du traitement, plus les troubles se guériront facilement. Pour confirmer la présence de la bronchite vermineuse dans votre exploitation, ayez le réflexe copro ! Voici les principales recommandations pour avoir des prélèvements de qualité :

- Ne mélangez pas plusieurs bouses dans le même gant. Apportez-nous des prélèvements individuels
- Prélevez directement dans le rectum et non sur le sol
- Choisissez les animaux qui toussent depuis peu et de préférence les primipares. Au bout d'un certain temps de contamination, la ponte des larves peut devenir rare et provoquer des prélèvements faussement négatifs.
- Dès les prélèvements effectués, apportez-les-nous rapidement : les larves ont tendance à disparaître dans les heures qui suivent le prélèvement.

Contrairement aux strongles digestifs, une immunité protectrice ne se met pas en place. En cas de toux il sera nécessaire de réaliser un traitement avec une molécule adaptée.

Novactiv Protect : désinfection et protection du trayon (effet « capote »)

Notre gamme d'hygiène de traite s'enrichie encore avec le Novactiv Protect, post-trempage à effet barrière après la traite.

A base d'acide glycolique et d'acide lactique, deux molécules d'origine naturelle, il présente les caractéristiques principales suivantes :

- BARRIÈRE physique polymérisante (constitution d'un film recouvrant le trayon à retirer à la traite d'après) => protection des trayons entre les traites
- Action Bactéricide et levuricide puissante
- Vertus hydratantes et émollientes grâce à des actifs d'origine naturelle => réparation des trayons.

Parasyne, traitement antiparasitaire alternatif

En cas d'infestation parasitaire modérée, il est possible d'avoir recours à des traitements « non chimiques » à base de plantes. Parasyne est utilisable toute l'année. Actuellement, vous pouvez l'utiliser par cure :

- 1^{ère} cure, durée 6 jours, 30mL (dose vache adulte) ou 20mL (dose veau) par jour
- Tous les mois : cure de 3 jours

Attention ! en cas d'amaigrissement, de poils piqués, de signes respiratoires (toux), le recours aux molécules classique est indispensable !

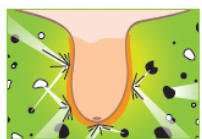


Larve de strongle respiratoire visible au microscope. Très souvent, lors de l'examen, elles bougent encore !



NOVACTIV® PROTECT

Trempage barrière pour lutter contre les contaminations environnementales et disposant de puissantes qualités cosmétiques.



Parasyne est utilisable en agriculture biologique